



# État prospectif des résultats pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

Février 2022



*Commission canadienne de sûreté nucléaire*

État prospectif des résultats (non-audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2021-22	Résultats prévus de 2022-23
<b>Charges de fonctionnement</b>		
Salaires et avantages sociaux	120 420	124 602
Services professionnels et spéciaux	20 981	21 314
Installations	8 811	8 693
Déplacements et réinstallations	500	4 500
Amortissement	3 028	2 498
Mobilier, réparations et locations	3 849	3 617
Subventions et contributions	3 542	2 892
Communications et information	900	1 000
Services publics, fournitures et approvisionnement	350	400
Autres	100	100
<b>Total des charges</b>	<b>162 481</b>	<b>169 616</b>
<b>Revenus</b>		
<b>DROITS DE PERMIS</b>	<b>115 902</b>	<b>119 803</b>
Projets spéciaux	4 274	4 188
<b>Total des revenus</b>	<b>120 176</b>	<b>123 991</b>
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>42 305</b>	<b>45 625</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état prospectif des résultats.

## ***Commission canadienne de sûreté nucléaire***

### **Notes à l'état prospectif des résultats (non audité)**

#### **1. Méthodologie et hypothèses importantes**

L'état prospectif des résultats a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui sont décrits dans le Plan ministériel 2022-2023.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2021-2022 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2021 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2022-2023.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités de la CCSN resteront pour l'essentiel les mêmes que celles de l'exercice précédent avec des dépenses accrues dans certains domaines à mesure que l'organisation reviendra avec le temps aux conditions antérieures à la Covid-19.
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- Les dispositions relatives à l'irrecouvrabilité reposent sur les expériences passées. On s'attend à ce que la tendance générale passée se poursuive.
- Les renseignements estimatifs pour la fin de l'exercice 2021-2022 déterminent la position initiale sur laquelle se basent les résultats prévus de l'exercice.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2021.

**Notes à l'état prospectif des résultats (non audité)**

**2. Variation et évolution des prévisions financières**

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2021-2022 et pour 2022-2023, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état prospectif des résultats, la CCSN a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état prospectif des résultats et l'état des résultats historique incluent :

- le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement.
- la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.
- la conjoncture économique, qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus perçus et sur la possibilité de recouvrer les créances de prêts.
- les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le plan ministériel aura été déposé au Parlement, la CCSN ne fera pas de mises à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur les résultats.

**Notes à l'état prospectif des résultats (non audité)**

**3. Sommaire des principales conventions comptables**

L'état prospectif des résultats a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2021-2022 et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

**(a) Charges**

La CCSN comptabilise les charges selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.

Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparations et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances, et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance ainsi que d'autres.

**(b) Revenus**

Les revenus sont constatés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les revenus provenant de droits de permis sont constatés selon la méthode linéaire sur la période visée par les paiements de droits (habituellement trois mois ou un an). Les droits de permis reçus pour les périodes d'autorisation futures sont comptabilisés comme des revenus reportés.

**Notes à l'état prospectif des résultats (non audité)**

**4. Autorisations parlementaires**

La CCSN est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties à la CCSN diffère de celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état prospectif des résultats d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours, ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de la CCSN pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées

(en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2021-22	Résultats prévus de 2022-23
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement</b>	42 305	45 625
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
<b>Plus (moins) :</b>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes	(17 366)	(17 609)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 028)	(2 498)
Revenus en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	120 176	123 991
Diminution des avantages sociaux futurs	400	400
Diminution des indemnités de vacances, des congés compensatoires et de charges à payer non imputées aux autorisations	3 123	1 000
	103 305	105 284
Rajustements pour les postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
<b>Plus (moins) :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 651	3 900
	1 651	3 900
<b>Autorisations demandées</b>	147 261	154 809

**Commission canadienne de sûreté nucléaire**

**Notes à l'état prospectif des résultats (non audité)**

**4. Autorisations parlementaires**

b) Autorisations demandées

(en milliers de dollars)	Résultats projetés de 2021-22	Résultats prévus de 2022-23
<b>Autorisations demandées :</b>	43 398	40 819
Crédit 1		
Prévues par la loi :		
Dépenses des recettes conformément au paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	100 413	103 055
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	14 841	15 267
<b>Autorisations demandées</b>	<b>158 652</b>	<b>159 141</b>
<b>Moins :</b>		
Crédit 1 périmé – Dépenses de programme de la CCSN	7 059	-
Autorisations disponibles pour utilisation dans l'année suivante	4 332	4 332
<b>Autorisations demandées totales</b>	<b>147 261</b>	<b>154 809</b>